

COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 10 septembre 2024

Nombre de membres			
CCAS	En exercice	Présents	Votants
15	15	8	8

Date de convocation
04 SEPTEMBRE 2024

Objet de la délibération
<u>Attribution des récompenses 2024</u>

N° de délibération
015 - 2024

Présents : Jean-Marie FOURNIER, Delphine POIRIER, Catherine CLIMENT, Myriam SEVENERY, Françoise LLINARES, Marie-Line VIGNE, Vincente OBIOL, André AGNIEL.

Absent(s) : Brigitte GAYAUD, Mélanie SALLE, Raphaëlle DELENTE, Sarah AÏT IDIR, Christine LE ROY DE PRESALE Annie COGNON, Claude CADENAT.

* * *

Rapporteur : Delphine POIRIER, vice-présidente

Le Centre Communal d'Action Sociale de Jonquières St Vincent poursuit sa démarche de mettre à l'honneur le travail et l'investissement individuel de nos jeunes en attribuant une récompense, sous forme de bons d'achats, dont le montant varie selon le diplôme, aux jeunes ayant obtenu le diplôme suivant en 2024 : Diplôme National du Brevet, BEP, CAP, Baccalauréat (général, technologique et professionnel) :

- 40 € pour le Diplôme National du Brevet
- 60 € pour l'obtention du CAP ou d'un BEP
- 80 € pour le baccalauréat

Les jeunes jonquiérois concernés devront présenter un justificatif avant le 1^{er} octobre 2024.

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'action sociale et des familles,
Vu le budget du CCAS 2024,
Où l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

1. D'attribuer un bon d'achat, pour les jeunes diplômés 2024, dont le montant varie selon le diplôme suivant :
 - 40 € pour le Diplôme National du Brevet
 - 60 € pour l'obtention du CAP ou d'un BEP
 - 80 € pour le baccalauréat
2. De fixer la remise des récompenses à la date du 15 Novembre 2024 à 18h30.

La secrétaire de séance,
Myriam SEVENERY

Le Président,
Jean-Marie FOURNIER